



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médaille militaire

Question écrite n° 32371

Texte de la question

M. Gérard Charasse alerte M. le ministre de la défense sur le projet de suppression du traitement de la médaille militaire. Ce traitement qui est d'un montant particulièrement bas puisqu'il demeure fixé à 4,97 euros annuel, montant que l'immense majorité des médaillés abandonne à l'association de l'orphelinat et des oeuvres de la Société des médaillés militaires. Ainsi que le Gouvernement ne peut l'ignorer, la majorité des décorés sont des sous-officiers ou des soldats qui ont connu le feu. Au moment où la Nation doit se rassembler autour de son armée engagée dans un combat difficile loin des frontières de la République, le projet en question serait le pire des signaux. Il lui demande donc de renoncer à ce projet.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire que de nombreux projets concernant une réforme des traitements versés aux membres de l'ordre de la Légion d'honneur et des médaillés militaires ont été envisagés au cours des dernières années. Ils partent tous du même constat : les sommes allouées sont relativement modiques et un certain nombre d'entre elles sont reversées aux associations caritatives. Les coûts de gestion sont élevés au regard du bénéfice individuel qu'en retirent les membres de l'ordre de la Légion d'Honneur et des médaillés militaires. À ce jour, les réflexions se poursuivent.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32371

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8712

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6646